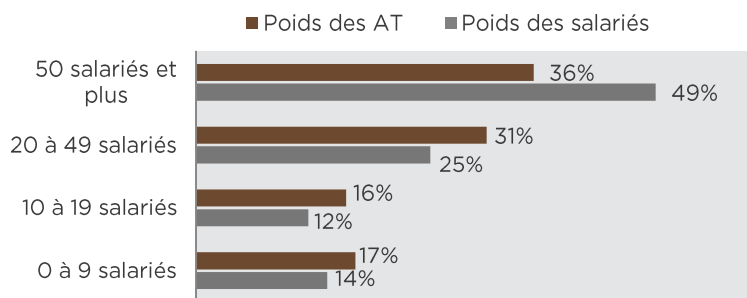


FICHE SINISTRALITÉ 2016 – TRAVAUX PUBLICS

ACCIDENTS DE TRAVAIL

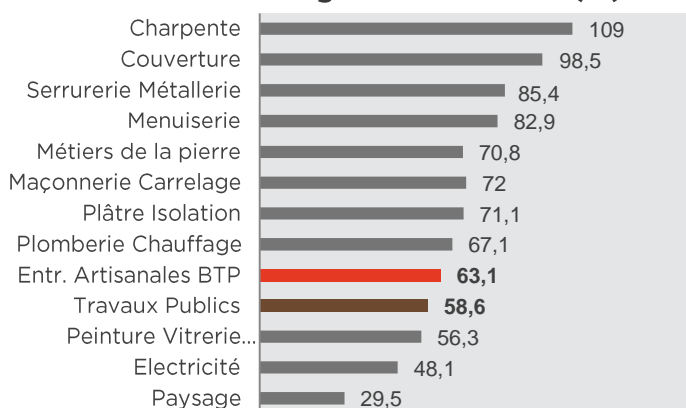
Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Salariés	63 400	62 325 ↓	61 769 ↓
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	3 906	3 751 ↓	3 621 ↓
Décès	10	9 ↓	7 ↓
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	289	307 ↑	282 ↓
Journées perdues	280 969	280 552 ↓	275 674 ↓

Répartition des AT par taille d'entreprise

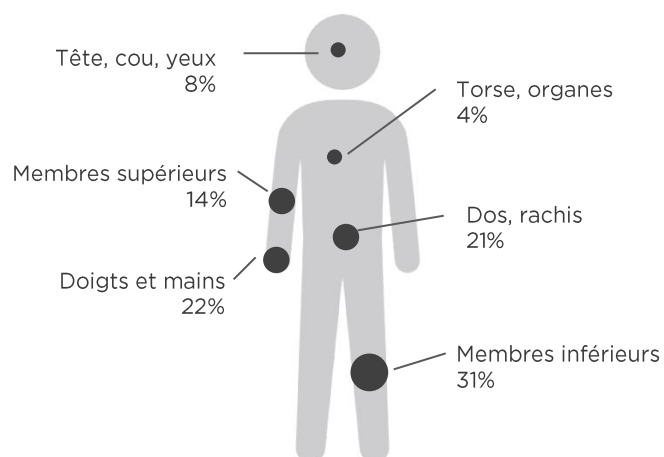


Les entreprises de 0 à 9 salariés, dans le secteur des TP représentent 14% de la totalité des salariés et 17% du total des accidents de travail.

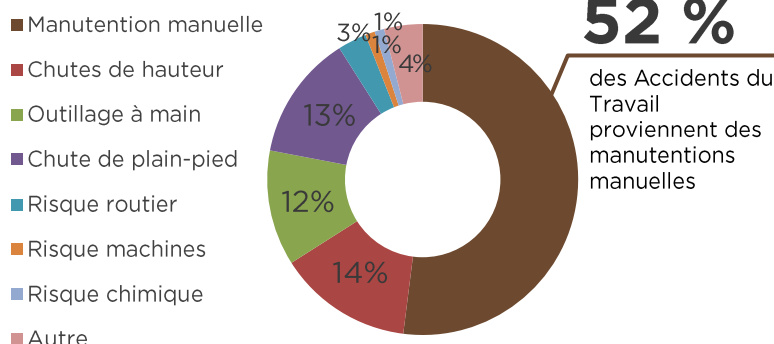
Accidentologie selon l'activité (IF)



Siège des lésions



Cause des accidents



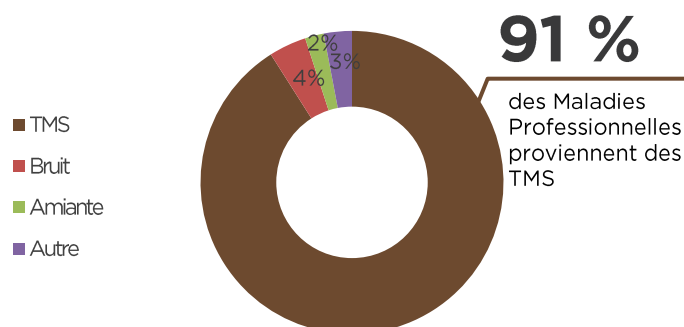
MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Maladies Prof.	238	245 ↑	260 ↑
Nouvelles IP	133	126 ↓	117 ↓
Décès	0	1 ↓	2 ↑
Journées perdues	55 837	55 312 ↓	61 002 ↑

ACCIDENTS DE TRAJET

Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Accidents trajet	142	163 ↑	137 ↓
Nouvelles IP	16	14 ↓	14 →
Décès	2	3 ↑	2 ↓

Répartition des MP par catégorie



114 JOURS



Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2016.



1 SALARIÉ SUR 17
victime d'AT en 2016



1 ACCIDENT TOUTES LES 29 MINUTES
Jours ouvrés, heures travaillées

FICHE SINISTRALITÉ 2016 – TRAVAUX PUBLICS

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2016 dans les entreprises artisanales de travaux publics (établissements de moins de 20 salariés). Dans les statistiques de sinistralité, il est tenu compte des arrêts de travail de plus de 24h et des sinistres* ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès, intervenus dans l'année. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAM.

*Le terme « sinistre » désigne tout accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle.



PÉRIMÈTRE
Travaux publics



CIBLE
Salariés des
entreprises artisanales



PÉRIODE
Année 2016

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de travaux publics pour identifier, dans un premier temps, ses spécificités et engager à la suite, des actions de prévention plus ciblées.

INDICATEURS

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

DEFINITIONS

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités de travaux publics regroupent les codes NAF suivants : 3900Z, 4211Z, 4212Z, 4213A, 4213B, 4221Z, 4222Z, 4299Z, 4291Z, 4312A, 4312B, 4313Z, 4321B, 4399D, 4399E. (Deux codes NAF supplémentaires sont pris en compte à partir de l'année 2014 en lieu et place des codes 4229Z et 4291A).

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.

FAITS MARQUANTS

L'année 2016 enregistre, une baisse du nombre d'accidents de travail (-3,6%) et d'accidents de trajets (-16%) mais une hausse des maladies professionnelles (+6,1%).

Parmi les principaux enseignements, on note que les salariés d'entreprises de plus de 50 salariés sont moins exposés aux accidents de travail, puisqu'ils concentrent 36% des AT survenus en 2016 mais constituent 49% de l'effectif salarié de ce secteur. En revanche, les entreprises de tailles inférieures à 50 salariés sont plus exposées aux accidents de travail.

Les maladies professionnelles sont à 91% des troubles musculo-squelettiques (TMS) ; affections qui touchent particulièrement les muscles, les tendons, les nerfs et les articulations (cartilages, ménisques...). Les affections les plus fréquentes sont les douleurs articulaires, coiffe des rotateurs à l'épaule, lésion du ménisque, lombalgies, tendinites (épicondylite au coude...) et le syndrome du canal carpien.